ainsi les wagons à grande vitesse sans avoir préalablement — comme les règlements le lui commandaient — envoyé un homme sur toute la voie prévenir tous les intéressés : Il est évident, que, si cette précaution avait été prise, on aurait remarqué la présence de Lené, ce pauvre accrocheur qui ne pouvait voir arriver les voitures, aurait été averti de se garer.

Aussi, à la suite de l'instruction ouverte à Lille, et sur le rapport de M. Herscher, ingénieur des mines, le Parquet poursuit-il M. Guillemont pour blessures par imprudence : la Compagnie du Nord est citée comme civilement responsable.

A l'audience, Lené, qui n'est plus à la Compagnie du Nord depuis l'accident, et qui n'a encore pu obtenir aucune indemnité, déclare se porter partie civile : Il demande 2 francs par jour, et, enfin, 480 francs par an par enfant (il en a quatre), jusqu'à ce que ceux ci aient atteint l'âge de 16 ans.

Lené avait dix-huit ans de service, dans deux ans il aurait pu prendre sa retraite, mais il n'a droit à rien pour le moment : Il gagnait 4450 francs par an.

Aucun avocat n'a été chargé, par Lené de soutenir sa demande. Me Douchin plaide pour M. Guillemont, Me Théry fils pour la Compagnie du Nord.

Après une assez longue délibération le Tribunal rentre en séance, et condamne M. Guillemont à 15 jours de prison avec application de la loi Bérenger. La Compagnie du Nord, déclarée civilement responsable, est condamnée à payer à Lené une rente annuelle et viagère de 700 francs.

Une chaudière qui éclate. — Un accident, survenu le 15 juin 1898, à la fabrique de rubans de M. Dalle-Leroux, à Wervicq, amène contre cet industriel (qui habite Boustecque) une poursuite pour infraction à l'article 4 du décret du 29 juin 1886 sur les appareils à vapeur.

La valve de la prise de vapeur de la chaudière n° 2 s'était rompue et le chauffeur avait été grièvement brûlé à la figure : Il avait subi une incapacité de travail de cinq semaines.

L'enquête ouverte par M. Herscher, ingénieur des mines, montra que les chaudières étaient complètes, et que, cependant, le taper automatique d'arrêt exigé par la loi pour éviter le déversement de la vapeur des séries restées intactes n'existait pas.

Me Leroux, qui représente M. Dalle-Leroux, explique que les chaudières n'étaient pas destinées à marcher réunies, et qu'il y avait là une imprudence de l'ouvrier.

Seize francs d'amende à M. Dalle-Leroux avec application de la loi Bérenger.

Un mendiant original. — Arthur Dehaye, 20 ans, s'introduit jusque dans les maisons,.. pour mendier (hum !) juste quand les gens n'y sont pas.

Mercredi dernier, Mme Lecat, boulangère, rue des Arts 280, à Roubaix, le trouvait chez elle, en rentrant dans sa salle à manger ; on soupçonne bien qu'il cherchait à voler, mais, aussitôt qu'il l'a vu, il se contenta de demander l'aumône.

Mme Lecat le remit entre les mains de la police, Dehaye s'écria : « Si le Tribunal me condamne, je me vengerai d'elle puisqu'elle m'a fait arrêter, je la ferai sauter ! » Et, au parquet, devant le substitut de service, il renouvela ses menaces.

Cet individu s'entend infliger trois mois de prison, pour mendicité. Il aura le temps de réfléchir et de se calmer.

Au cours d'une partie de boules à l'estaminet Desmedt, rue de Paris, à Tourcoing, un terrassier, Camille Lecat, n'a rien trouvé de mieux que d'asséner un violent coup de boule sur la tête de Deceuninck qui n'était pas de son avis.

Quatre mois de prison avec sursis.

Rébellion et outrages envers la police, Victor Scharer, 29 ans, boucher, rue Lacroix, à Roubaix, attrape 2 mois de prison avec sursis.

Affaires diverses. — Hélène Buisine, 26 ans, journalière à Roubaix, rue Bombaste, maison du Tigre, fraude de un kilog de café, douze jours de prison et 500 francs d'amende. — Henri Crockaert, 48 ans, tisserand, fraude, six jours avec sursis et 500 francs. — J.-B. Degneldre, vol, trois mois et un jour de prison. — Louis Vandendriessche, bris de clôture, quinze jours par défaut.

Quinze jours de prison avec sursis, pour adultère et complicité, à Angèle Lernould, femme Exgermont, 24 ans, journalière à Roubaix et à Aristide Paguicz, 25 ans, employé de commerce.

Jacques Bohier, mendicité, 20 jours. — Camille Windels, 26 ans, ouvrier de fabrique, mendicité à Wattrelos, 48 heures de prison.

**Tribunal civil de Lille.** — *Audience du samedi 10 juin 1899.* — Présidence de M. Paul, président. — Un procès d'écoulement d'eaux. — M. Wauquier, tanneur à Mouvaux, est l'objet d'un procès que lui intentent ses voisins à l'occasion du déversement des eaux de sa tannerie ; quoiqu'il ait soin de les décanter et de les assainir avant de les envoyer dans le ruisseau du chemin des Bonnets, elles sentent mauvais, paraît-il, et gênent ceux dont elles arrosent en traversant les propriétés.

Aussi plusieurs personnes des environs, entre autres M. Bigo, propriétaire, et M. Couvreur, fermier, ont-ils fait défense à M. Wauquier de continuer à laisser écouler les eaux de sa tannerie dans ce ruisseau, ils demandent au Tribunal de sanctionner cette défense, et, en outre, de condamner le tanneur à faire curer le ruisseau à ses frais, ainsi qu'à payer à chacun des demandeurs lésés une somme de 1000 fr.

Me Théry, qui soutient cette demande, s'appuie sur l'article 640 du code civil qui n'oblige les fonds inférieurs envers les fonds supérieurs à la servitude légale d'écoulement d'eaux qu'à la condition que les eaux en découlent naturellement, sans que la main de l'homme y ait contribué. Or, dans l'espèce, cet écoulement d'eaux est bien l'œuvre de la main de l'homme, puisque l'eau n'est déversée qu'après maintes manipulations.

C'est Me Cléty qui représentait M. Wauquier. Il explique que ce ruisseau est le seul du voisinage et que, par suite, son client ne saurait comment s'y prendre autrement qu'il ne s'y est pris. Un arrêté préfectoral l'a d'ailleurs autorisé à déverser les eaux de la tannerie à l'extérieur, à condition que toutes les précautions soient prises pour empêcher la fermentation.

D'ailleurs, ce ruisseau n'est pas un cours d'eau très pure, il y a eu, à la suite d'un premier jugement du Tribunal, une expertise de M. le Dr Thiebaut, inspecteur de la salubrité, M. le Dr Monnier, professeur à la Faculté de l'Etat, que c'était un véritable rieu collecteur, qui recevait toutes les eaux ménagères du quartier. Les désagréments ne peuvent donc pas être attribués uniquement à M. Wauquier; celui-ci n'y entre que pour 4 0/0, M. Bigo pour 2 0/0, le reste vient de tous les habitants. Pourquoi donc vouloir enlever à M. Wauquier la faculté de se servir du ruisseau, et, en tout cas, vouloir faire supporter par lui l'intégralité des frais de curage ?

L'affaire a été mise en délibéré, le jugement sera rendu jeudi prochain.

Hospices de Roubaix contre Vincre. — Le procès intenté par les Hospices de Roubaix aux héritiers de M. Vincre père était réinscrit à l'audience de samedi, l'expertise ordonnée par le Tribunal ayant eu lieu.

En l'absence de Me Delcroix, qui représente l'Administration des Hospices, le Tribunal a renvoyé l'affaire à la semaine prochaine. Elle sera vraisemblablement plaidée samedi.

## Concerts & Spectacles

**La Fédération des Associations des Anciens Elèves des Ecoles publiques de Roubaix.** — Autorisée par arrêté préfectoral, en date du 24 janvier 1898, la Fédération des Associations des Anciens Elèves des Ecoles publiques de Roubaix a voulu débuter par un acte de bienfaisance en organisant une tombola dont le produit est destiné à venir en aide aux élèves nécessiteux des écoles. Elle a réuni une grande quantité de lots, dont plusieurs de réelle valeur : une superbe bicyclette, une excellente machine à coudre, un tour qui trouvera sa bonne place dans un atelier d'amateur, une garniture de cheminée, des billets d'exposition participant à des tirages de lots de cinq cent, cent cinquante et cent mille francs, et donnant droit à des voyages à prix réduits.

Le tirage de la tombola aura lieu aujourd'hui dimanche, 11 juin, à l'issue d'une représentation de gala qui sera donnée à trois heures à l'Hippodrome-Théâtre. Le comité d'organisation rappelle aux personnes désireuses de collaborer à une bonne œuvre, tout en passant un agréable après-midi, l'attrayante composition de son programme :

M. Ch. Baret, des Variétés ; M. Sadi Pety, de l'Odéon ; Mlle Marie Brat, du Palais Royal ; Mme Sadi Pety, de l'Odéon ; l'orphéon mixte des instituteurs et des institutrices de Roubaix-Tourcoing (250 exécutants) ; Mme Desoutter Delerue, cantatrice, premier prix du Conservatoire de Lille ; M. Van Bégin, ténor, premier prix du Conservatoire de Bruxelles.

M. Bulté, flûtiste, solo de la Grande-Harmonie de Roubaix ; M. Janssens, basse, 1er prix du Conservatoire de Roubaix, prêteront leur concours à cette représentation.

Voici le prix des places : Fauteuils, 4 fr., pourtours, 2 fr.; galeries de face, 1 fr. 50 ; 1res galeries, 1 fr.; 2es galeries, 0.50.

Les billets de tombola sont de 0,25.

**Roubaix.** — *Les concerts publics.* — Voici le programme du concert public qui sera donné, aujourd'hui, dimanche, au Parc de Barbieux, et le jeudi 15 juin courant, place de la Liberté, par la fanfare de Beaurepaire :

Première partie : 1. Vive l'Armée, de Vineux ; 2. Ouverture fantastique, de Govaert ; 3. Fantaisie Bolero, de L. Conor ; 4. Polka pour piston, de Boisson.

Deuxième partie : 1. Les Petits Pierrots, de Rosc; 2. Grande valse, de Pivet; 3. Fantaisie Pot pourri, de Bléger.

## NORD

**Une réunion de mineurs à Dorignies.** — Une réunion publique des mineurs de l'Escarpelle a eu lieu vendredi soir sous la présidence de M. Ed. Décatoire.

M. Alcide Moché, secrétaire général du syndicat des mineurs du Nord a traité la question de l'utilité des syndicats.

De la question du travail l'orateur passe à la question politique. Il a invité les mineurs à protester dimanche contre les tentatives des ennemis de la République et a donné lecture d'une adresse rédigée au nom des mineurs de Dorignies pour transmettre au Président de la République l'expression de leur sympathie.

La réunion est levée à 9 heures aux cris de : Vive Loubet ! Vive la République !

**Un incendie à Rosendaël.** — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers onze heures et demie, le feu a éclaté dans une scierie de bois exploitée par M. Dubuisson, et l'a réduite en cendres. Les pompiers de Dunkerque et de Rosendaël et les marins de la Défense mobile ont fait d'héroïques efforts pour sauver les propriétés voisines et y ont réussi. Les dégâts sont évalués à 30,000 francs.

**Bourghelles.** — *Un acte de mauvais gré.* — Jeudi matin, un cultivateur, M. Delagrange, se rendant à sa bergerie, a constaté, avec une désagréable surprise, que cinq de ses moutons, d'une valeur totale de 200 francs, avaient été blessés par un individu malveillant que l'on ne connaît pas, malheureusement. Plainte a été déposée à la gendarmerie.

**Dunkerque.** — Le général de brigade Peigne est relevé, sur sa demande, de ses fonctions de commandant supérieur de la défense des places du groupe de Dunkerque et gouverneur de Dunkerque.

**Les votes de nos députés.** — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur le renvoi à un mois de l'interpellation de M. Firmin Faure relative à une décision du ministre de la Guerre concernant M. Lasies. La Chambre a adopté par 394 voix contre 63.

Ont voté pour : MM. Barrois, Bersez, Debève, Defontaine, Drou, Evrard Eliez, Guillain, Lepez, Morcrette-Ledieu, Eugène Motte, Pasqual, Rogez, des Rotours, Sirot et Weil-Malherbe.

N'ont pas pris part au vote : MM. Cochin, l'abbé Lemire et de Montalembert.

Absents par congé : MM. Dansette et Delaune.

— Scrutin sur le projet de résolution de M. Guieysse sur les accidents de travail survenus du 1er juin au 1er juillet 1899. La Chambre a adopté par 472 voix contre 3.

Tous les députés du Nord ont voté pour, sauf MM. Dansette et Delaune, qui étaient absents par congé.

**VOIR** *à la huitième page l'annonce des* GALERIES WILLOISES

**Nominations ecclésiastiques.** — M. l'abbé Beyaert, vicaire à Looberghe, est transféré à Herzeele. M. l'abbé Dehaudt, vicaire à Herzeele, est transféré à Marcq (Notre-Dame des Victoires). M. l'abbé Masure, vicaire à Lallaing, est transféré à Sin-le-Noble. M. l'abbé Mahieux, vicaire à Quaëdypre, est transféré à Armentières (Saint-Roch).

## BELGIQUE

**Les incidents de la Chambre de Commerce française, à Bruxelles.** — Voici la lettre par laquelle M. Moutier a envoyé à M. Rolland sa démission de membre de la Chambre de commerce Française de Bruxelles :

« Monsieur Charles Rolland,

» De nombreux amis me préviennent que par sympathie pour la cause patriotique que je soutiens, ils vous ont adressé leur démission de membre de la Chambre de commerce que vous présidez et dont je faisais partie depuis l'année 1892.

» Par la présente, je vous notifie de joindre ma démission à la leur. Il me paraît, d'ailleurs impossible de continuer à rester dans une société dans laquelle on peut être attaqué dans son honneur sans même pouvoir obtenir d'être convoqué pour se défendre. » Emile Moutier. »

**Ecroulement d'une maison, à Binche.** — *Trois victimes.* — Un terrible accident s'est produit rue de Mons. Une habitation en construction s'est écroulée en partie, ensevelissant trois ouvriers maçons.

Les travaux de sauvetage ont commencé immédiatement, et après un travail opiniâtre, on a pu enfin dégager les malheureux.

L'un d'eux, le nommé A. B.... de Leval-Trahegnies, a la mâchoire fracassée et porte de nombreuses contusions sur tout le corps. Son état est des plus graves.

Les deux autres ouvriers ont également reçu des blessures assez graves, mais leur état n'inspire pas d'inquiétude.

**Bruxelles.** — *Le crime de l'Hôtel d'Osy.* — Le corps du concierge Bruyère a été transporté samedi, à deux heures, à Falisolles, où habite la famille de la victime et où doit avoir lieu l'inhumation ce matin. Le parquet a continué toute la journée d'hier son enquête à l'Hôtel Osy, en même temps qu'il délégua un officier de police à Falisolles, avec mission de recueillir toutes les instructions susceptibles d'éclairer l'instruction.

Un certain nombre de soldats soupçonnés d'avoir eu des relations avec Bruyère ont été interrogés.

Dans une dernière perquisition, on a enfin mis la main sur l'instrument du crime : un large et long couteau de cuisine tout neuf.

Le parquet considère cette découverte comme très importante.

**Verviers.** — *Une grève de flâneurs.* — Une grève a éclaté samedi aux établissements de filature de laine peignée de la société anonyme « La Verviéroise. »

Vers 7 heures une délégation d'ouvriers se présentait au bureau, réclamant une augmentation de salaire de 15 pour 100.

Tandis qu'on parlementait, les ouvriers de l'équipe de nuit suspendirent le travail et ceux de l'équipe de jour firent ce matin cause commune avec les autres.

Cent cinquante ouvriers ont abandonné le travail.

**Moen.** — *Incendie d'un estaminet.* — Vendredi, vers midi, le feu a éclaté dans un estaminet situé au lieu dit Olibert, portant l'enseigne : *In den Oliberg*, et tenu par les époux Verdonck-Cnudde. Avant que les habitants aient eu le temps d'organiser des secours efficaces, le bâtiment tout entier était enveloppé de flammes. Les dégâts, assez importants, sont couverts par l'assurance.

**Knocke.** — *Une fillette et une septuagénaire brûlées vives.* — Un drame affreux vient de plonger dans la consternation les habitants de Knocke et les nombreux étrangers qui y séjournent actuellement.

La petite fille des époux d'Hooghe, âgée de cinq ans, jouait dans la maison de la veuve Debrée, septuagénaire paralytique.

Tout à coup — avait-elle joué avec des allumettes — l'enfant fut environnée de flammes.

La vieille femme ne put que pousser des cris, tandis que le feu prenait au mobilier.

Quand les voisins arrivèrent, la pauvre fillette gisait complètement carbonisée.

La veuve Debrée est, elle aussi, couverte d'atroces brûlures qui ne laissent aucun espoir de la sauver.

**Nominations ecclésiastiques.** — De notre correspondant de Bruges, le 10 : M. Joseph Dugardyn, vicaire de l'église Saint-Martin, à Courtrai, est nommé aumônier au dépôt de mendicité à Bruges, en remplacement de M. Roelens, nommé curé à Leffinghe.

M. Samyn, aumônier de l'asile d'aliénés Saint-Dominique, à Bruges, remplace M. Roelens, prénommé, en qualité de professeur de religion à l'Ecole moyenne de l'Etat pour filles à Bruges.

**Tournai.** — *Les droits d'entrée sur les chaux hydrauliques en France.* — (De notre correspondant). — Dans la séance de la chambre de mardi prochain, M. le ministre des affaires étrangères répondra à cette question de M. Duquesne, député de Tournai.

« Un projet de loi déposé à la Chambre française et qui a reçu, paraît-il, l'approbation de la commission des douanes de ce pays, frappe d'un droit de 20 p. c. à la tonne, à leur entrée en France, toutes les chaux hydrauliques étrangères.

» Si ce droit réellement prohibitif — car il représente 25 pour cent de la valeur de la marchandise — était voté il rendrait quasi impossible toute exportation de chaux belge vers la France. Cette situation serait désastreuse pour les industriels et ouvriers du Tournaisis, de Basècle, et de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

» Je demande donc à M. le ministre quelles mesures il compte prendre pour tenter de conserver à notre industrie chaufournière ce débouché qui lui prend jusqu'ici une part très notable de sa fabrication. »

**Mont-Saint-Aubert.** — *Maisons brûlées.* — Le feu a détruit deux maisons contiguës appartenant à M. Leclercq et à M. Delepierre.

Une locataire, Mme Bocquet, en voulant sauver différents objets, a été brûlée assez grièvement aux mains et à la figure.

**Menin.** — *L'abbé Daens à Menin..* — M. l'abbé Daens, accompagné de M. H. Planckaert, avocat, et de M. J. Thys, arrivera à Menin aujourd'hui.

A 11 heures et demie, M. H. Planckart donnera une conférence au parc Saint-Sébastien, chaussée d'Ypres.

Un banquet populaire sera ensuite servi au cercle des démocrates chrétiens, rue de Courtrai. A l'issue du banquet un meeting aura lieu dans le jardin du cercle.

**Dottignies.** — *Un concert public.* — Aujourd'hui dimanche 11 juin, à 5 heures, un grand concert sera donné, Grande-Place de Dottignies, par la société des Fanfares communales.

**La Neurasthénie.** — *(Voir aux réclames).* 48270—46835

### PETITE CORRESPONDANCE

*A. V. F.* — 1° La date n'est pas encore fixée; 2° le *Journal Officiel* a donné, dans son numéro du 26 mai, une partie du tarif des primes; 3° Oui; 4° Les intéressés sont sous le coup de la loi qui est encore en vigueur.

**LES BAINS D'AIR COMPRIMÉ**
agrandissent et tonifient les poumons, calment la toux, augmentent la quantité d'air dans le sang et s'opposent à la dénutrition en réveillant l'appétit.
**Indications :** Asthme, emphysème, coqueluche, toux nerveuse, bronchite, anémie, chlorose, diabète, néphrite, etc.
Installation rue de Lille, 11, Roubaix. 30035

**Carrosserie A. Dispa**
LUXE ET COMMERCE
90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX.

**LA VUE**
conservée et améliorée
par l'emploi des verres en **silex-achromatiques.** Pince-nez et Lunettes nouveaux systèmes ne tombant ni blessant le nez. Verre en cristal de **roche axe. Lunetterie et optique.** Baromètres. Thermomètres. Jumelles, Loupes, Compte-fils, Yeux artificiels, etc., etc. **Lunettes depuis 0,75. Pince-nez, depuis 1 fr. 25.** *A L'OPTOMÈTRE*, **JOSE,** opticien-spécialiste, 49, Grande-Rue, Roubaix. 46765

CHAPELLERIE FRANÇAISE & ANGLAISE
E. DESMET
RUE DE LA GARE

COMPTOIR DE
**Bijouterie - Horlogerie - Lunetterie**
SPÉCIALITÉS POUR MARIAGE
Alliances or contrôlé garanti 18 karats à 3,50 le gramme. Couverts argent 1er titre garanti à 40 cent. le gramme.
Marchandises neuves d'occasion. Prix incroyables.
La maison fabriquant elle-même une grande partie de ses articles reprend le vieil or en échange à 3 fr. le gramme.
Joseph EKIMIE-HOLLEBEKQ
Rue Curiale, 4, (près l'entrée de l'Eglise) MOUSCRON

**HERNIES**
Clinique chirurgicale d'Armentières
des docteurs VANUXEM et DUBAR
Guérison radicale et pour la vie de toute hernie en 15 jours.
Méthode spéciale sans dangers. Plus de bandage.
L'Etablissement est desservi par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.
Consultations rue Eugène des Rotours, 8, lundi mercredi, vendredi de 9 à 11 heures. — Rayons de Rœntgen. 48650

## Bulletin financier du 10 juin

La faiblesse est toujours la condition de notre marché. Il se peut qu'elle cesse lundi et qu'une reprise succède à la réaction des dernières séances, mais ce revirement n'aura lieu que si la journée de demain se passe paisiblement. Le monde des affaires considère la situation comme très grave, il conserve et attend.

Les acheteurs ne sont pas restés sur leurs positions du commencement du mois, ils ont revendu et, aujourd'hui encore, achèvent de se dégager.

Nous ne saurions que louer leur prudence.

Bien que nous considérions les chances de collisions entre les manifestants et la police comme très diminuées par le déploiement de forces annoncé, il se peut que nos prévisions optimistes soient déçues; or la conséquence d'un nouveau conflit serait, s'il se produisait une baisse immédiate, beaucoup plus profonde que celle de cette semaine.

Les rentes françaises se font remarquer ce matin par leur tenue hésitante; ce sont elles qui auraient le plus à souffrir d'une baisse générale.

Les acheteurs d'Extérieure et d'Italien se montrent très circonspects; ces deux fonds d'Etat ne s'éloignent pas de leurs cours de la veille et tombent même au dessous.

Les sociétés financières, les chemins de fer et les valeurs industrielles ne donnent lieu qu'à de rares négociations; l'activité de leurs marchés est presque entièrement suspendue.

Il en est de même du marché des mines qui est abandonné à lui-même et faiblit, l'entrevue de Bloemfontein n'a rien décidé; la question demeure dans les termes où elle était posée avant l'ouverture des négociations.

On remarquera l'extrême faiblesse du Suez; le développement de la peste dans Alexandrie donne des inquiétudes relativement au transit.

Trois 0/0 102,05. Extérieure 6,520, l'Italien 96,25. Série D 23 25, Suez, 3,660, Vieille-Montagne 790. *(Univers).*

# DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

## LA JOURNÉE DU GRAND PRIX

### Les mesures d'ordre

Paris, 10 juin. — Comme nous l'avons dit, des mesures d'ordre formidables ont été prises. Voici l'effectif des forces qui seront mobilisées.

Six mille gardiens de la paix.
Vingt escadrons de cavalerie.
Une brigade d'infanterie.
La garde républicaine à cheval, et douze cents hommes de garde républicaine à pied.

Ces forces sont échelonnées sur tout le parcours de l'Elysée à Longchamps, et réparties sur l'hippodrome.

C'est à M. Mouquin, commissaire divisionnaire qu'est dévolue la surveillance du cortège présidentiel.

A partir de l'entrée du Bois le service sera doublé. Les points où seront massées les forces les plus importantes sont les Cascades, le Moulin, les abords du pesage, la station des voitures.

Les portes d'Auteuil, de Boulogne et de Suresnes qui indépendant du Bois, donnent accès sur le champ de courses, seront occupées militairement.

Plusieurs compagnies d'infanterie seront tenues en réserve sous les tribunes du pesage.

Les abords de cette enceinte seront soigneusement dégagés. Des gardes municipaux à pied, baïonnette au canon, formeront une double haie de la porte d'entrée jusqu'à l'escalier de la tribune d'honneur.

Sur la pelouse surtout seront disposées des forces considérables. Un cordon de soldats de la ligne sera établi tout autour de l'hippodrome. La communication entre la pelouse et le pesage sera coupée. Il sera donc interdit de stationner sur la piste. Deux bataillons d'infanterie veilleront à l'exécution de cet ordre. Au cas où le public chercherait à forcer la consigne, les gardes à cheval, tenus en réserve au moulin, leur prêteraient main-forte.

Les agents en bourgeois seront nombreux tant au pesage qu'à la pelouse.

Les inspecteurs de la sûreté seront plus particulièrement préposés aux arrestations.

Toute manifestation, toute tentative injurieuse pour le chef de l'Etat ou pour le gouvernement de la République sera immédiatement et impitoyablement réprimée. En outre, les instructions les plus précises ont été données au sujet des emblèmes, signes de ralliement, armes prohibées, etc.

Deux commissariats seront établis, l'un au pesage, l'autre à l'étang de Boulogne. Le Parquet sera installé en permanence sur l'hippodrome. Il se tiendra sous une tente, représenté par le procureur de la République, M. Feuilloley, trois de ses substituts, MM. Vignon, Laureau et Thomas, trois juges d'instruction, MM. de Valles, Fabre et Jolliot.

A ces messieurs, seront adjoints les commissaires aux délégations judiciaires.

Les manifestants arrêtés au premier cri, seront conduits devant eux, interrogés sommairement et envoyés au dépôt dans les voitures cellulaires qui ont été réquisitionnées et stationneraient à quelque distance.

Ce sont en somme à peu près les mêmes mesures prises que lors de la présence du tzar aux courses de 1896.

Un grand nombre de postes d'ambulance seront en outre établis.

Enfin, toute la journée, les troupes seront consignées dans Paris. On assure même qu'on a fait venir un certain nombre de régiments des garnisons voisines. Des contingents seront tenus en réserve sur divers points désignés pour intervenir et rétablir tout mouvement qui pourrait se produire soit l'après-midi, soit dans la soirée.

On a calculé que le nombre d'agents et de soldats qui seront sur pied demain atteindra le chiffre énorme de 44,000.

### Répétition générale

Paris, 10 juin. — Dès cette après-midi, des agents de la préfecture de police ont pris, à Longchamps, leurs dispositions dernières, et ont profité de la réunion qui avait lieu, pour opérer une sorte de répétition générale de la journée de demain, au point de vue des ordres à exécuter et des mesures à prendre durant les courses et les opérations du pari mutuel.

Au pesage et au pavillon, cette après-midi, d'importants changements en vue de la journée de demain étaient déjà effectués.

### Les socialistes. — 500.000 fleurs rouges L'escorte Gérault-Richard

Le parti socialiste vient d'enregimenter tous ses adhérents auxquels il a fait distribuer cinq cent mille fleurs rouges imitant le bouton d'or et auxquels il a prescrit de crier : Vive la République ! puis vive Loubet ! au cas où ce dernier serait l'objet d'une manifestation hostile.

Des sommes ont été versées aux adhérents pour leur permettre d'entrer, soit au pesage, soit à la pelouse.

M. Gérault-Richard dirigera les manifestants et sera entouré de vingt individus grands, forts, choisis tout exprès, et munis de bâtons énormes ayant à leur extrémité des pointes de fer; ils devront protéger Gérault-Richard ainsi que toutes les personnes munies de la fleur officielle.

Le chiffre des camelots engagés de part et d'autre dépasse 400,000.

### Les propriétaires des chevaux

Paris, 10 juin. — D'après une note communiquée par les commissaires de la Société d'encouragement, le bruit, d'après lequel, une entente se serait établie, entre les propriétaires, pour retirer leurs chevaux du Grand Prix, est sans fondement.

### Les réunions socialistes et anarchistes de samedi soir, à Paris. — Séances mouvementées.

Paris, 10 juin. — Ce soir ont eu lieu diverses réunions socialistes et anarchistes, se rapportant aux manifestations de demain à Longchamps. Deux de ces réunions seulement sont importantes, celle de la salle Chaynes et celle de la salle des Mille Colonnes.

A la salle Chaynes, 500 personnes environ avaient répondu à l'appel du *Journal du Peuple*, organe de l'anarchiste Sébastien Faure, qui avait convié les socialistes et les socialistes pour examiner quelle part les révolutionnaires devaient prendre demain à Longchamps.

Mais on s'aperçut vite que l'assemblée est divisée en deux camps. La réunion a vite dégénéré en bagarres.

Après les discours de MM. Joindy, rédacteur de l'*Aurore*, et Henry, rédacteur au *Journal du Peuple*, qui, tous les deux préconisent, en terme violents, l'intervention révolutionnaire à Longchamps, le citoyen Régis, ancien gérant du *Cri de la Récolte*, vient déclarer qu'il n'engage personne à aller à Longchamps, au milieu des applaudissements des uns et des protestations des autres et des cris de : Vive la Révolution ! Vive la Commune !

Mais le débat se corse, quand le compagnon Janvion, ancien rédacteur au *Journal du Peuple*, s'en prend ouvertement à Sébastien Faure, et lui reproche de s'être trop intéressé à la cause de Dreyfus et de préconiser la participation à Longchamps.

Se tournant vers Sébastien Faure, le poing tendu, il s'écrie : « Allez à Longchamps, anarchiste entretenu, anarchiste de gouvernement ; oui, allez à Longchamps, avec les bourgeois repus. »

Sur ces mots, Sébastien Faure bondit sur l'orateur, et la moitié de la salle se précipite sur l'estrade. C'est une mêlée générale.

Janvion maintient ses accusations, soutenu par ses amis, puis, Sébastien Faure, ayant pu obtenir un silence relatif, vient protester contre l'épithète de *vendu*.

Finalement, la séance est levée sans voter d'ordre du jour.

Les amis de Sébastien Faure, qui sont en majorité, sortent en chantant : Nous irons à Longchamps, tontaine !

La seconde réunion a été tenue à la salle des Mille-Colonnes, à Montparnasse, sur convocations du groupe auquel appartiennent MM. Viviani, Faberot, ecc., etc. La salle contenait de 4 à 500 personnes.

Les déclarations des divers orateurs, au sujet de la journée de demain, ont revêtu, sous des formes diverses, un caractère d'extrême violence.

Un nommé Moreau s'est engagé à crier demain : « A bas l'armée ! » c'est-à-dire, selon lui : « A bas les fauteurs de coup d'Etat ! « (Applaudissements.)

Plusieurs orateurs ont pris la parole : le citoyen Faberot, un anarchiste nommé Coutier, rédacteur à l'*Aurore*.

M. Viviani, député qui a voulu faire le procès de l'oligarchie militaire, et préconiser la République, si défectueuse qu'elle soit actuellement, s'est vu interrompre fréquemment, et traiter de politicien.

Quelques nationalistes qui s'étaient glissés dans la salle, ont voulu crier : « Vive l'armée ! ». Ils ont été expulsés.

Finalement, un ordre du jour a été voté par acclamation, dénonçant la mollesse du gouvernement, et décidant que, sans distinction de partis, on ira demain à Longchamps, défendre la République en danger.

La sortie a eu lieu, sans incidents, aux cris de : « Vive la République sociale ! »

### Le comité interparlementaire

Paris, 10 juin. — Le comité interparlementaire, formé des bureaux de certains groupes républicains du Sénat et de la Chambre, s'est réuni, à trois heures, dans un bureau du Luxembourg.

Etaient présents : MM. Guyot (du Rhône), Poirrier, Bernard, Monis et Leydet, sénateurs ; Millerand, Sarrien, Rouvier et Poincaré, députés.

Le groupe de la gauche républicaine a autorisé son bureau et son comité à prendre part à la conférence proposée par les délégués des divers groupes de la Chambre.

Les représentants de la gauche républicaine ont reçu mission d'exprimer devant cette réunion le désir que tous les groupes républicains de la Chambre y fussent représentés. Ils ne peuvent accepter aucune résolution définitive avant d'en référer à leur groupe.

Après une délibération assez longue, le comité a rédigé l'ordre du jour suivant :

« Les représentants des groupes républicains du Sénat et de la Chambre, se sont réunis aujourd'hui; ils ont été heureux d'enregistrer les décisions du groupe de la gauche républicaine du Sénat, et ils ont chargé M. Guyot, président de l'*Union républicaine* du Sénat, d'inviter ceux des groupes républicains du Sénat et de la Chambre, qui ne se sont pas encore fait officiellement représenter à leur réunion, à vouloir bien désigner des délégués; ils se sont ensuite ajournés à mardi. »

### Dîner en réception chez le Président de la Chambre

Paris, 10 juin. — Le Président de la Chambre des députés a offert, ce soir, un dîner de cent vingt couverts aux membres du corps diplomatique, au Président du Sénat, aux ministres, aux membres du bureau des Chambres, et aux présidents des grands commissions.

Une réception a suivi le dîner, à laquelle avaient été invités un grand nombre de sénateurs et de députés, des officiers, les représentants des associations ouvrières en rapport avec M. Deschanel, etc., etc. Le palais avait été merveilleusement décoré.

### Le banquet de l' « Union Coloniale Française »

Paris, 10 juin. — Ce soir a eu lieu, sous la présidence de M. Guillain, ministre des colonies, le banquet de l'*Union Coloniale Française* auquel avaient été invités le général Galliéni et le commandant Marchand.

Mais on sait que, par ordre, ni le héros de Faschoda, ni le pacificateur de Madagascar, n'ont pu accepter l'invitation qui leur avait été faite.

Parmi les convives, on remarquait MM. Etienne, député, Laferrière, gouverneur général de l'Algérie, Pallain, gouverneur de la Banque de France, Millès, résident général de la Tunisie, Maurice Lebon, ancien ministre des Colonies.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés, par M. Mercès, président de l'Union coloniale, M. Charles Roux, ancien député, président du Comité de Madagascar.

Le ministre des colonies a répondu qu'il était heureux d'exprimer la reconnaissance de la République, à tous ceux qui ont contribué au développement de notre empire colonial. Le ministre, poursuivant son discours, ajoute que, dès à présent, le gouvernement prépare un projet de loi autorisant la colonie de Madagascar à contracter un emprunt de 60 millions pour la construction d'un chemin de fer.

### Le lieu de débarquement de Dreyfus

Paris, 10 juin. — Le *Courrier du Soir* maintient que l'amiral Barrera, préfet maritime de Brest, est venu ces jours-ci à Paris, pour recevoir les instructions du ministre de la marine, au sujet des mesures à prendre en vue du débarquement de Dreyfus.

D'après notre confrère, l'amiral est reparti aujourd'hui pour rejoindre son poste. Il est maintenant décidé, ajoute le *Courrier du Soir*, que Dreyfus débarquera à Saint-Malo, d'où il sera transféré à Rennes par chemin de fer.

### Incidents de frontière au Sénégal
### Un officier français tué par les indigènes

Liverpool, 10 juin. — On signale, de très bonne source, qu'un officier français a été attaqué et tué par les indigènes dans l'arrière-pays de la Gambie anglaise. Cette nouvelle est apportée par le courrier africain qui vient d'arriver.

La commission de délimitation franco-anglaise dans la Gambie n'est pas parvenue à s'entendre relativement à la position du gros village de Gambessi.

Les commissaires se sont donc séparés, en soumettant le litige à leurs gouvernements respectifs. Les commissaires français ont quitté la place ; mais un fonctionnaire anglais, M. Jeeves, y est resté.

Paris, 10 juin. — On dit au ministère des colonies, n'avoir été informé, ni de l'un ni de l'autre des incidents dont il est question ci-dessus.

### Déclarations du duc d'Orléans

Londres, 10 juin. — Le correspondant du *Daily Mail* à Rome lui télégraphie que le duc d'Orléans a, se trouvant à Gênes et au cours d'une discussion avec des amis de France venus le visiter, déclaré, dit-on, qu'il était satisfait de l'action des légitimistes français qui ont pris la défense de l'armée.

Le duc a dit ne pas croire aux démonstrations parlementaires en faveur de la République. Dans les circonstances présentes l'armée devrait venger son honneur. « Les journaux socialistes ont dit que j'ai été à Paris, j'espère que bientôt ils annonceront mon arrivée comme un fait accompli. »

### Un drame dans un cirque

Saint-Pétersbourg, 10 juin. — Pendant une des représentations d'hier au cirque Kleyberg, à Saint-Pétersbourg, un dompteur, nommé Charles Patti, a failli être dévoré par un de ses ours, qui, s'étant inopinément jeté sur lui, l'a terrassé deux fois de suite et lui a profondément labouré de ses griffes et de ses dents la région de l'abdomen.

L'infortuné n'a pu être tiré de la cage que grâce aux efforts tentés longtemps sans succès par un des serviteurs pour attirer l'animal furieux d'un autre côté en le lardant de coups de fourche, manœuvre qui a pourtant fini par réussir et a permis à un autre dompteur de pénétrer à son tour dans la cage et de jeter un lasso coulant au cou de l'ours, qu'il a ensuite abattu d'un coup de revolver sous les yeux des autres animaux féroces enfermés avec lui, et qui, heureusement, sont demeurés paisibles.

La plupart des spectateurs avaient quitté le cirque dès le début de ce drame.

### Troubles à Poitiers. — Arrestations

Poitiers, 10 juin. —